

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 février 2023
Date et heure de la séance : 8 février 2023 à 18 h 30
Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 9
Absent : 1

Présents : Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Pierre MESURE - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Sébastien MORIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Pierre MESURE.

Absent : M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/02/08/010

OBJET : Eclairage public - Parvis de la Mairie.

Jean-Paul PRESLE, Adjoint aux Finances, expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage prévus dans le cadre de l'aménagement du parvis de la Mairie.

L'opération consiste à poser un matériel neuf et adapté à l'aménagement de voirie conçu par le maître d'œuvre de l'opération « parvis de la Mairie ». Ce projet d'éclairage prévoit des équipements LED, que ce soit des mâts d'éclairage au niveau du parvis, des balises d'éclairage au niveau des cheminements piétons ou des projecteurs sur les façades Nord et Est de la Mairie pour éclairer la rampe handicapée et les espaces piétonniers.

Des horaires de coupure de l'éclairage du parvis seront respectés identiquement à ceux prévus sur l'éclairage public selon les mêmes périodes et les mêmes horaires.

M. PRESLE sollicite l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public du Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) et ce, pour une réalisation sur l'année 2023. Les montants sont ceux indiqués ci-après et seront inscrits au budget communal 2023.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **27 000 € HT**. Conformément aux règles de financement de Territoire Energie, la participation de la commune, via un fond de concours s'élèverait à **13 500 € HT**. Monsieur PRESLE précise que La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe égale à **2,16 €**.

Après avoir précisé que ce point, présenté à la commission «travaux-», au cours de sa réunion du 31 janvier 2023, a reçu un avis favorable, il invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.
- Accepter de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de **13 502,16 € HT**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint aux Travaux, à signer la convention de financement des travaux d'éclairage du parvis de la Mairie.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

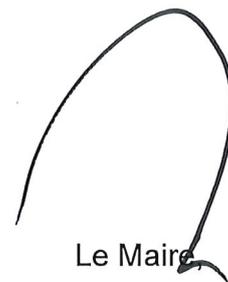
ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



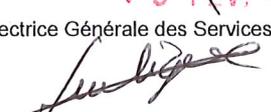
Karine VALLUY



Le Maire

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	13 FEV. 2023
Reçu en préfecture le	13 FEV. 2023
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	